



# Syndicat National des Personnels de l'Education et du Social Protection Judiciaire de la Jeunesse - Fédération Syndicale Unitaire

Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris

Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62

site : [www.snpespjj-fsu.org](http://www.snpespjj-fsu.org) Mél : [Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr](mailto:Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr)



Paris le 05 novembre 2014

## RÉSULTATS DE LA CAP DES DIRECTEURS du 05/11/2014

(SOUS-RÉSERVE DE VALIDATION PAR L'ADMINISTRATION CENTRALE)

ont siégé : Philippe NONNENMACHER tél : 06 86 03 40 05 - Marie-Thérèse CORNÉE tél : 05 61 89 48 10

### Déclaration liminaire

Les personnels de la PJJ ont pris acte des intentions avancées dans la récente circulaire d'orientation, tout particulièrement en ce qui concerne la cohérence des parcours des mineurs, l'insertion sociale et professionnelle, la transversalité et la possibilité de poursuivre des prises en charge dans un cadre civil.

Pour autant, le passage par les prismes des directions interrégionales et territoriales ne permet pas aux agents d'entrevoir des changements dans leur quotidien professionnel. En clair, la pédagogie est toujours abordée prioritairement sous l'angle comptable dans GAME, sans ambition budgétaire corrélée à l'action éducative et avec le spectre permanent du plafond d'emploi.

Cela se traduit soit :

- par des listes de mesures en prise en charge différée du fait de postes non remplacés (congrés maternités accidents du travail, arrêts maladie), tout autant que par des fluctuations d'activité en investigation en lien direct avec les COM du SAH dont la PJJ sert de variable d'ajustement.
- Par des équipes dans lesquelles la pluridisciplinarité n'est pas assurée.
- par des attributions de mesures à marche forcée du fait de l'application de l'article 12-3 en même temps que des réattributions liées aux postes non remplacés ; la pérennité de la mise en oeuvre du DAA en est d'autant plus complexifiée voire rendue impossible.
- par des surcharges de travail en hébergement liées au désordre causé par la gestion hasardeuse des collègues inscrits dans le dispositif Sauvadet, remplacés par des agents sous contrats et qui n'ont pas été payés en septembre et octobre.

- par des budgets de fonctionnement restreignant drastiquement l'aide possible aux mineurs pris en charge. Dans bon nombre d'établissements de placement, mais aussi dans ceux de milieu ouvert qui avaient l'habitude d'en construire, ce sont les activités, les camps, les sorties qui ont disparu des projets pédagogiques conduisant à un « enfermement de fait ».

La fonction de direction consiste pour l'essentiel à assister les RUE dans la gestion de la pénurie. Quelle belle ambition managériale !!!

Concernant la réforme statutaire, l'ouverture par « le haut » d'un grade de directeur général proche de la grille de DF2, sans passer par un poste fonctionnel, et accessible aux directeurs ayant effectué leur carrière en direction de service, peut être considérée comme une avancée. Nous prenons acte de la valorisation statutaire accordée à celles et ceux ayant fait le choix d'accomplir une carrière en direction de service. Nous sommes cependant encore loin d'une refonte totale de la grille indiciaire qui permettrait à l'ensemble du corps d'accéder à une réelle revalorisation de leurs traitements.

<b>MOBILITÉ</b>								
<b>Postes classiques</b>								
INTER REGION	Dpt	Structure	Unité	Nom Prénom	bar	Dpt	Structure	Observations
CENTRE EST	73	STEMO SAVOIE siège à Chambéry		PV				
GRAND CENTRE	18	STEMO BERRY		PV				
GRAND CENTRE	28	STEMO CHARTRES		HENNION Sylvie	37,25		EPEI Chartres	Poste non remplacé
GRAND CENTRE	89	STEMO YONNE		PV				
GRAND EST	55	STEMO VERDUN-BRIEY siège à Verdun		PV				
GRAND NORD	27	STEMO EVREUX (CAE EVREUX)		LEROY Sandrine	25,25		DTPJJ 92	Poste à republier
GRAND NORD	60	STEMOI COMPIEGNE		GUESSARD Bruno			Détachement entrant	
GRAND NORD	62	STEMO BETHUNE		FOREJT (MONCOMBLE) Delphine	14		Réintégration de détachement	Poste non remplacé
GRAND NORD	62	EPE ARTOIS		PV				

<b>GRAND OUEST</b>	<b>35</b>	<b>STEMOI RENNES</b>		<b>ROBERT Émilie</b>	<b>34,25</b>		<b>DIRPJJ Grand Ouest</b>	<b>Poste à republier</b>
<b>GRAND OUEST</b>	<b>85</b>	<b>STEMO LA ROCHE SUR YON - NANTES EST futur STEMO LA ROCHE SUR YON</b>		<b>RAMEH Aurélie</b>	<b>4,25</b>		<b>STEMO Tours</b>	<b>PV</b>
<b>IDF-OM</b>	<b>95</b>	<b>STEMO OUEST VAL D'OISE siège à Cergy Saint Christophe</b>		<b>FLERET Charly</b>	<b>28,25</b>		<b>SEEPM Porcheville</b>	<b>Poste à republier</b>
<b>SUD</b>	<b>30</b>	<b>STEMO NIMES</b>		<b>ABDAT Yacine</b>	<b>36,25</b>		<b>EPEI Perpignan</b>	<b>PV</b>
<b>SUD EST</b>	<b>6</b>	<b>STEMOI GRASSE</b>		<b>KHANFAR Oilide S/R</b>	<b>35,25</b>		<b>ENPJJ</b>	<b>PV</b>

### POSTES SPÉCIFIQUES

POSTES SPÉCIFIQUES									
Nouvelle Affectation							Ancienne Affectation		
INTER REGION	Dpt	Structure	Unité	Nom Prénom	Fonction	bar	Dpt	Structure	Observations
<b>GRAND NORD</b>	<b>59</b>	<b>SEEPM QUIEVRECHAIN</b>		<b>CARPENTIER Thierry</b>	<b>Directeur de service</b>	<b>14,25</b>		<b>DIRPJJ Grand Nord</b>	
<b>IDF-OM</b>	<b>971</b>	<b>STEMOI POINTE A PITRE</b>		<b>DAISSE Nathalie</b>	<b>Directeur de service</b>	<b>20,25</b>		<b>EPEI Guadeloupe</b>	

**POSTES SPECIFIQUES OUVERTS AUX DIRECTEURS DE SERVICE**

POSTES SPECIFIQUES OUVERTS AUX DIRECTEURS DE SERVICE									
Nouvelle affectation					Ancienne affectation				
INTER REGION	Dpt	Structure	Unité	corps	Fonction	Nom Prénom	bar	Structure	Observations
AC	75	SDMPJE	Bureau des méthodes et de l'action éducative - Section diversification des modes de prise en charge éducative		Rédacteur	PV			
AC	75	SDMPJE	Bureau des partenaires institutionnels et des territoires - Section articulation des acteurs de la justice des mineurs		Rédacteur chargé de la scolarité et l'insertion sociale et professionnelle	PV			
AC	75	SDMPJE	Bureau des partenaires institutionnels et des territoires - Section pilotage et organisation territoriale		Rédacteur chargé de des opérateurs de protection judiciaire de la jeunesse	PV			
AC	75	Service Audit Central National			Rédacteur	PV			
GRAND CENTRE	21	DPEA			Auditeur	PV			
GRAND CENTRE	21	DPEA			Responsable de l'audit	PV			
GRAND OUEST	44	DTPJJ Loire Atlantique - Vendée			Conseiller technique	Autre corps (CSE)			
GRAND NORD	59	DIPJJ Grand Nord			Chargé de communication	PV			

GRAND NORD	59	DPEA			Conseiller technique	Autre corps			
GRAND NORD	59	DPEA			Conseiller technique	PV			
GRAND NORD	60	DTPJJ Oise			Conseiller technique	PV			
GRAND NORD	80	DTPJJ Somme Aisne			Conseiller technique	PICHOT Charlotte	6,25	EPE Evreux	PV
SUD EST	13	DTPJJ Bouches du Rhône			Conseiller technique	PV			
ENPJJ	93	PTF Ile de France - Pantin			Formateur	PV			

## AVANCEMENT

### Liste d'aptitude au corps des directeurs

Ancienneté	Liste proposée par le SNPES	Ancienneté	Liste retenue par l'administration
53,6	BELAIR Gilles	49,4	BOROWIAK Marie Christine
52,8	JAMARD –ROUSSEAU Marie-Line	40,9	WEILL Patrick
51,2	PLUMECOQ Maryse	35,1	TORRENTS Philippe
50,09	KEHAYAS Danielle	31,5	DROUELLE Fabrice
50,09	PENT-LE HIR Sonia	46,3	BOUGEROL-JUSSAUME Agnès
50,2	FEVRE-PERIGOIS Dominique	44,6	VAYSSE André
50	GOBERT-VOIRIN Annick		LASSUS-MUSSO Monique
40,9	LOUVET Odile	22,9	TCHANGOU Félix de Valois
49,4	BOROWIAK Marie Christine	47,8	BROSSET-RENAUD Isabelle

**La liste SNPES-PJJ a été établie en additionnant l'ancienneté au ministère de la Justice et l'ancienneté dans le corps**

<b>Tableau d'avancement au grade de directeur Hors Classe</b>			
<b>Ancienneté</b>	<b>Liste proposée par le SNPES</b>	<b>Ancienneté</b>	<b>Liste retenue par l'administration</b>
47,4	VILLETTE Jean-Emmanuel	26,8	BERKAOUI Akli
47,1	GRANDISSON Guy Alain	21,7	HENRY Émilie
46,2	CABRERA Michel	36,2	MEBARKI Belkacem
44,7	VANROSSEN Jean-Marc	35,8	SABOT Patrick
43,4	CARREE Hervé	36,8	PISIOU Joël
42,7	DUVAL Sylvie	28,8	MARCEAU-SOUBRANE Sonia
42,7	TAULIER-LE GALL Hélène	42,7	TAULIER-LE GALL Hélène
41,7	LE JAN Gérard	24,8	BERTOIA-HAMARD Laetitia
40,7	VAYRAC-LUC Patricia	32,80	PETIT Thierry
39,2	ATINDOGBE Alexandre	19,5	LARDENOIS Didier

**La liste SNPES-PJJ a été établie en additionnant l'ancienneté au ministère de la Justice et l'ancienneté dans le corps**

**Réductions d'ancienneté : 102 directeurs se verront attribuer 3 mois de réduction et 150 directeurs auront une réduction d'un mois.**

**Critères** : être évalué excellent ou très bon et avoir atteint ses objectifs.

**Deux demandes de disponibilités ont été accordées**

**Détachement entrant : une demande étudiée et validée pour une prise de poste (poste resté vacant) au STEMOI de Compiègne**

**Mobilité dans l'intérêt du service : trois situations ont été abordées, les intéressés peuvent prendre contact avec les délégués.**

## **Commentaires :**

Aux questions soulevées par les organisations professionnelles, le directeur adjoint et le SDRH ont apporté les réponses suivantes :

Concernant la réforme statutaire, plusieurs statuts sont en cours de révision dont celui des directeurs. L'avancée buterait d'une part sur la nécessité de porter en même temps (cadre interministériel) celui des attachés d'administration et celui des directeurs de la PJJ, d'autre part sur des questions financières, « les temps n'étant pas aux dépenses supplémentaires ». Donc peu d'espoir à court terme d'une révision globale de la grille indiciaire des directeurs.

Un bon nombre de postes sont vacants, 11 postes classiques et 21 fonctionnels auxquels il convient d'ajouter 10 départs en retraite prévus. Sur ces 42 postes, 11 ont été pourvus par de nouveaux titulaires, 9 le seront par la liste d'aptitude. Le solde de 22 restant à pourvoir sera pour partie offert à l'extérieur. Un travail de projection sur la carte d'emploi avec les DIR, croisé avec la revue des cadres, doit permettre de pourvoir plus de postes fonctionnels à l'interne. Par exemple, des départs en retraite pourraient faire l'objet d'une publication de postes en PSDV. Des plans de formation individualisée, élaborés en lien avec le réseau des écoles de formation des administrations publiques, doivent voir le jour à partir de mars 2015. Les résultats de l'enquête métier conduite auprès des directeurs, à laquelle 48% ont répondu, vont être publiés. Sur 36 points, 19 semblent poser problème pour les directeurs : HSCT, pilotage de l'activité, la RH, le pilotage des fiches Harmonie, les remplacements... Des travaux sur la gouvernance débiteront en 2015 en lien avec les priorités du plan de travail de la note d'orientation.